



Cofinancé par
l'Union Européenne



Appel à consultation pour la réalisation de trois sessions de formation sur les garanties judiciaires et procédurales prévues dans le cadre de l'arrestation et de la garde à vue au Maroc

Intitulé du Projet : « Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc »

Partenaires du Projet : Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières

Zones d'intervention : Régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, de Fès-Meknès, de Rabat-Salé-Kénitra, de Casablanca-Settat, de Marrakech-Safi et de Souss-Massa.

Clôture des candidatures: 23 Juillet 2023

1. Présentation du Projet :

Afin de contribuer à la mise en œuvre des engagements constitutionnels et internationaux du Maroc en matière de droits humains, en s'appuyant notamment sur la « Charte pour la réforme du système judiciaire » et sur les conventions internationales adoptées par le Maroc, l'Observatoire Marocain des Prisons et Avocats Sans Frontières ont mis en place le Projet « **Renforcer le rôle de la société civile dans les réformes de la chaîne pénale au Maroc** », cofinancé par l'Union européenne.

Pour ce faire, l'action compte poursuivre spécifiquement deux objectifs, à savoir :

- 1) Renforcer les capacités de la société civile dans la protection et la défense des droits des personnes détenues et/ou gardées à vue ;
- 2) Contribuer à l'adoption de politiques publiques en matière de réformes de la justice conformes au droit international des droits de l'Homme.

Il s'agira, d'une part, de renforcer les services d'aide légale aux personnes privées de liberté, notamment à travers l'intervention au sein des prisons, mais aussi de fournir une information adaptée sur le droit au procès équitable et sur les garanties judiciaires aux citoyens les plus exposés aux arrestations.

D'autre part, et afin de permettre l'instauration d'un dialogue effectif entre les autorités concernées et les organisations de la société civile, l'action souhaite produire des analyses et des actions de plaidoyer fondés sur les données probantes, en relation avec les réformes du système pénal en cours d'élaboration au sein du Ministère de la justice, et notamment en matière de refonte du code de procédure pénale et du code pénal.

L'Observatoire Marocain des Prisons (OMP) est une organisation non-gouvernementale indépendante créée en 1999, par des militants des droits humains pour protéger et promouvoir les droits des détenu(e)s. Il joue le rôle d'observatoire des conditions pénitentiaires au Maroc, de cellule d'assistante légale aux détenu(e)s et de traitement des doléances, de centre de recherche, d'information, de formation et de plaidoyer pour une prison plus humaine et pour l'amélioration du cadre législatif conformément aux standards internationaux en la matière.

Avocats sans Frontières (ASF) est une ONG Internationale basée à Bruxelles dont l'objectif est de contribuer à la réalisation d'une société juste et équitable, dans laquelle le droit est au service des groupes les plus vulnérables. Avocats Sans Frontières a des missions permanentes en Tunisie, en RDC, en RCA, en Ouganda et au Maroc.

Au Maroc, Avocats Sans Frontières vise à promouvoir l'accès à la justice et à garantir la protection des droits humains notamment des personnes en situation de vulnérabilité. Plus précisément, ASF cherche à renforcer le pouvoir d'agir des justiciables en mettant en place des services d'aide légale accessibles, à permettre une prise en charge de qualité par les acteurs de l'aide légale et à effectuer un plaidoyer pour un environnement juridique respectueux des standards nationaux et internationaux.

2. Contexte de la mission :

L'accès à l'information juridique constitue la première ligne de toute action visant l'autonomisation juridique des personnes et groupes en situation de vulnérabilité. Il s'agit d'une étape nécessaire à que ces mêmes personnes et groupes puissent connaître et revendiquer leurs droits et en informer leurs proches.

Pour ce faire le renforcement de la société civile et les acteurs dans la protection et la défense de des droits des personnes détenu.e.s et/ou à garde à vue est primordiale pour contribuer à l'adoption de politiques publiques en matière de réformes de la justice conformes au droit international des droits de l'Homme et fournir une information adaptée sur le droit au procès équitable et sur les garanties judiciaires aux citoyens les plus exposé aux arrestations

Dans ce cadre, des ateliers de formation sur les garanties judiciaires seront organisés en faveur des membres des ONGs , étudiants-tes en droits ayant des compétences dans le domaine de l'accès à la justice et/ou une expérience de travail avec les jeunes marginalisé.es portant sur:

« **les garanties judiciaires et procédurales prévues dans le cadre de l'arrestation et de la garde à vue au Maroc** »

3. Objet de la consultation :

Cet appel à consultation concerne l'engagement d'un.e formateur.trice pour la réalisation et animation de trois ateliers de formation à l'attention de 60 membres d'organisations de la société civile (OSC), étudiant.es et/ou juristes des 6 régions du Projet.

Ces formations visent à :

- Renforcer les capacités et les activités des acteurs de la société civile des juristes et des jeunes étudiants pour l'effectivité des droits des détenus.
- Informer les jeunes étudiants-tes, les juristes et les associations (OSC) sur les garanties judiciaires y compris celles en garde à vue réglementée par des textes de code de procédure pénale ;
- Informer les jeunes étudiants-tes sur les procédures et garanties judiciaires concernant la garde à vue/détention arbitraire conformément au cadre juridique international et national relatif aux droits de l'Homme ;
- Doter les associations et les étudiants-tes des outils de sensibilisation dans ce sens et d'une bonne connaissance de cadre juridique des prisons et du code pénal.

4. Mission du/de la Formateur (trice) :

- Préparer les modules et les supports de formation en concertation avec l'OMP et ASF ;
- Animer la formation au profit des participantes.
- Procéder à l'évaluation de la formation en concertation avec les participantes
- Elaborer le rapport final de la formation.

le/la formateur (trice) établira un rapport final sur le déroulement de la formation et un bilan sur les progrès individuels des bénéficiaires par rapport à leur niveau du début de la formation.

Le rapport devra contenir :

- Un résumé des objectifs et des résultats de la formation ;
- Une analyse technique détaillée des activités réalisées;
- Des recommandations-actions;
- Les documents, notes, manuels, fichiers, etc. élaborés par le formateur expert-e-s lors de la mission ;
- Une annexe comprenant, le programme, la présentation power point utilisée, la liste des participants.es, le modèle de fiche d'évaluation.

5. Durée et calendrier prévisionnel :

La durée globale de la formation est estimée à une journée par région, dans les villes suivantes : Tanger -Casablanca - Marrakech.

Les dates de la formation seront convenues avec les participants.es.

6. Profil recherché :

- Être Avocat-e et justifier une formation universitaire supérieure en sciences juridiques ;
 - Disposer d'une bonne connaissance des instruments et mécanismes internationaux relatifs aux Droits Humains, en général, et aux droits des détenues en particulier ;
 - Disposer d'une expérience confirmée dans le domaine de la justice;
 - Avoir une expérience confirmée en élaboration de modules de formation ;
 - Disposer d'une bonne expérience de l'utilisation d'approches participatives et de techniques de formation adaptées pour les jeunes et jeunes adultes ;
 - Avoir une bonne connaissance de l'environnement institutionnel de la justice et des libertés, du système judiciaire en général et du cadre juridique pénitentier en particulier;
 - Avoir une expérience prouvée en matière d'animation interactive et participative et des capacités de communication et d'animation;
- **N.B Toute la formation sera réalisée en arabe.**

7. Présentation de l'offre

Le soumissionnaire devra présenter une candidature complète comportant les éléments suivants:

- Un Curriculum Vitae du formateur ;
- Une note méthodologique (objectif, contenu, techniques et supports pédagogiques, évaluation des apprentissages...) ;
- Une offre financière.

Soumission de la candidature :

Le dossier complet de candidature devra être transmis par email, avec objet « Formateur.trice : Formations sur les garanties judiciaires », aux adresses suivantes : omdp.Direction.2@gmail.com et mar-job@asf.be, au plus tard le 23 juillet 2023 , avant minuit.

Seules les candidatures Sélectionnées seront contactées.